

**ARRÊTÉ N° 2025-210 RH
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL**

Le Maire de Piriac-sur-Mer,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 132-10, L. 522-4, L. 522-24 et L. 522-26,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

Vu la délibération du 9 novembre 2021 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique,

Vu les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 9 novembre 2021 après avis du comité technique,

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 1^{er} avril 2025 dont 0 femme et 1 homme.

ARRÊTE

Article 1 :

Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, le fonctionnaire suivant :

- M. Pascal GUIBERT

Soit 1 homme

Article 2 :

Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à Piriac-sur-Mer,
Le 18 avril 2025,

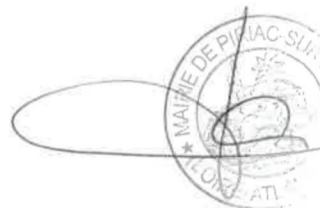
La MAIRE,
Emmanuelle DACHEUX

Notifié, le :
29/04/2025

Signature de l'agent :



La Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.